

## Télétravail et bureaux partagés : il va falloir s'y faire

Les trois quarts des entreprises de plus de 250 salariés, interrogées dans le cadre d'une étude de l'Association des responsables et directeurs de l'environnement de travail (Arseg), sont impliquées dans un projet de transformation de l'environnement de travail. En tête des solutions plébiscitées : le travail à domicile et le « flex-office ».

LE MONDE ECONOMIE | 11.06.2018 à 09h29 | Par Catherine Quignon



« Autre point intéressant : la tendance à la sédentarisation des collaborateurs, même sans poste fixe. Lorsqu'il est en bureau partagé, le salarié a tendance à toujours revenir travailler sur le même poste » (Un espace de coworking).

MDANYS / CC BY 2.0

Les salariés apprécient en général le télétravail, moins le fait de ne pas avoir de bureau attribué. Ils vont devoir s'y faire : ces deux solutions sont plébiscitées à parts quasi égales dans les grandes entreprises, révèle une étude ([http://www.google.com/url?q=http%3A%2F%2Fwww.arseg.asso.fr%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Farseg\\_-\\_etude\\_2018\\_-\\_l'environnement\\_de\\_travail\\_pour\\_transformer\\_l'entreprise.pdf&sa=D&sntz=1&usg=AFQjCNFPth3XL7ZZwk2ZeYaXcQ08ti8-dA](http://www.google.com/url?q=http%3A%2F%2Fwww.arseg.asso.fr%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Farseg_-_etude_2018_-_l'environnement_de_travail_pour_transformer_l'entreprise.pdf&sa=D&sntz=1&usg=AFQjCNFPth3XL7ZZwk2ZeYaXcQ08ti8-dA)) de

l'Association des directeurs de l'environnement de travail (Arseg). Plus de 400 membres ont été interrogés dans le cadre de cette enquête, éditée à l'occasion de la semaine de la qualité de vie au travail (<https://www.anact.fr/>), qui démarre ce 11 juin.

Premier constat : pas moins de trois quarts des grandes entreprises de plus de 250 salariés sondées dans le cadre de l'étude ont un projet ou ont déjà mené un projet de transformation de l'environnement de travail, contre 57 % des entreprises de moins de 250 salariés. « *Pour les PME, ce processus de changement représentant un risque et un coût plus important pour un intérêt moindre par rapport aux grosses structures* », indique l'étude en guise d'explication.

**Lire aussi : Mettre en place le télétravail ?** ([/emploi/article/2018/02/21/mettre-en-place-le-teletravail\\_5260189\\_1698637.html](/emploi/article/2018/02/21/mettre-en-place-le-teletravail_5260189_1698637.html))

Dans ces entreprises impliquées dans un projet de transformation, les deux tiers incluent une ouverture au travail à domicile. La récente évolution de la législation (désormais, l'employeur qui refuse au salarié le droit au télétravail doit justifier son refus) a sans doute été un facteur clé de cette évolution, estime l'étude.

L'option du travail à domicile reste plus appréciée dans les entreprises que l'utilisation d'un espace de coworking dédié, sans doute pour des raisons de coût : le recours à des « tiers lieux » est évoqué par seulement 35 % des entreprises. Encore moins (25 %) se disent prêtes à envisager une solution permettant de travailler n'importe où (café, bibliothèque...), probablement pour des raisons de sécurité.

En plus du télétravail, 58 % des entreprises interrogées indiquent avoir recours au partage des postes de travail. Et ce, alors que seulement deux salariés sur cinq se disent prêts à travailler en « flex-office » [espaces de travail sans bureau fixe], selon un sondage Actineo paru en 2017 et rappelé dans l'enquête de l'Arseg.

**Lire aussi : Travailler « hors les murs » : un enjeu pour les grandes entreprises**

([emploi/article/2017/04/07/travailler-hors-les-murs-un-enjeu-pour-les-grands\\_5107721\\_1698637.html](https://emploi/article/2017/04/07/travailler-hors-les-murs-un-enjeu-pour-les-grands_5107721_1698637.html))

Néanmoins, les bureaux partagés sont souvent associés à la mise en place du télétravail : « *près de 60 % des projets recouvrent à la fois les aspects internes et externes* », soulignent les auteurs de l'enquête. Ce qui permet, sans doute, de mieux faire passer la pilule.

## Essor du « corpworking »

L'étude note également une montée en force des « *espaces informels* » et des « *espaces confidentiels* ». En clair, il s'agit de ces bureaux à la sauce « Google », où le collaborateur peut s'installer sur un canapé et prendre un café tout en travaillant, ou bien s'isoler dans un bureau pour passer un coup de téléphone. Logiquement, « *ces types d'espace sont utilisés ou développés en moyenne dans au moins un projet sur deux, et à plus forte proportion dans ceux où les bureaux sont en partage* », précise l'étude.

**Lire aussi : Les salariés les plus mobiles restent très attachés à leur bureau**

([economie/article/2018/06/05/les-salaries-les-plus-mobiles-restent-tres-attaches-a-leur-bureau\\_5309773\\_3234.html](https://economie/article/2018/06/05/les-salaries-les-plus-mobiles-restent-tres-attaches-a-leur-bureau_5309773_3234.html))

Plus inédit, 15 % des directeurs de l'environnement de travail interrogés ont l'intention de déployer ou ont réalisé des espaces de « *corpworking* » : en clair, il s'agit d'espaces spécialement dédiés aux prestataires, aux clients, voire à des start-up ou des indépendants. « *L'objectif est de développer une symbiose et des échanges avec des acteurs du métier, mais pas uniquement*, indique François Berthier, directeur de l'environnement de travail chez TechnipFMC et cité dans l'étude. *Cela permet de changer l'image de l'entreprise vis-à-vis des talents à recruter et des clients externes* ».

## Tendance à la sédentarisation

L'enquête de l'Arseg s'intéresse également aux retours *a posteriori* des directeurs de l'environnement de travail qui ont procédé à de tels aménagements. « *Concernant les nouvelles pratiques de travail à distance, en particulier le télétravail, elles semblent faire leurs preuves à l'usage* », aussi bien pour l'employeur que pour les salariés, note l'étude. Avec un bémol : des risques de « *désocialisation ou un isolement [...] pour le collaborateur qui serait ultra-mobile et rarement dans ses locaux* ».

**Lire aussi : « Changer d'espace de travail tout au long de la journée »** (/smart-

[cities/article/2018/01/23/changer-d-espace-de-travail-tout-au-long-de-la-journee\\_5245822\\_4811534.html](https://cities/article/2018/01/23/changer-d-espace-de-travail-tout-au-long-de-la-journee_5245822_4811534.html))

Autre point intéressant : la tendance à la sédentarisation des collaborateurs, même sans poste fixe. Lorsqu'il est en bureau partagé, le salarié a tendance à toujours revenir travailler sur le même poste, rapportent les directeurs interrogés. Et certains espaces informels – les plus confortables, on imagine – se retrouvent tellement squattés qu'ils en deviendraient presque « *contre-productifs* », selon l'étude. Difficile de lutter contre la nature...